

Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

Procès verbal du Conseil d'école du Vendredi 11 décembre 2020

Membres présents :

Délégués de parents : Mme Masieri, Mme Poutignat, Mme Rosas, Mme Begon, Mme Chapuis, Mme Cherasse

Délégués départementaux de l'éducation nationale : Mme Charpentier

Élus locaux : Monsieur le Maire, Mme Poughon, Mme Blavignac,

Enseignantes : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Faucher, Mme Gaucher, Mme Lageneste, Mme Morizet

Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription Clermont-Billom-Vic : M. Champigneul représenté par Mme Sanchez (Conseillère pédagogique de circonscription)

Excusés :

Délégués de parents : Mme Chalaphy, Mme Barrière, Mme Rosa, Mme Duquenoy, Mme Lerest,

Enseignantes : Mme Charguéron

Délégués départementaux de l'éducation nationale : M. Cazalbou

Secrétaire de séance : Mme Lageneste, Mme Barraud

1) Résultats des élections des Représentants de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre : une liste s'est présentée sans union.

Les résultats sont les suivants : 240 électeurs, 132 votants, 128 suffrages exprimés et 4 bulletins blancs ou nuls.

Soit un taux de participation de 55%.

Les parents élus titulaires sont : Mme Masieri, Mme Poutignat, Mme Chalaphy, Mme Rosas, Mme Begon, Mme Barrière.

Les parents élus suppléants sont : Mme Rosa, Mme Duquenoy, Mme Chapuis, Mme Cherasse, Mme Lerest.

2) Effectifs de rentrée 2020

A) Elèves : Il y a 159 élèves :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
18	21	22	17	18	28	19	16

Les élèves sont répartis en 6 classes :

PS-MS Mme Lageneste		MS-GS Mme Morizet Mme Charguéron		GS-CP Mme Blanc		CE1-CE2 Mme Faucher		CE2-CM1 Mme Gaucher		CM1-CM2 Mme Barraud	
28		26		24		27		27		27	
18	10	11	15	7	17	18	9	19	8	11	16

Soit un effectif en moyenne de 26,5 élèves par classe.

B) Enseignants : Mme Charguéron est présente le lundi sur la classe de Mme Morizet lors de son temps de service réservé à la direction. Mme Gaucher remplace Mme Mallet en classe de CE2-CM1 depuis le début d'année jusqu'au 28 mars 2021.

C) ATSEMS pour les classes maternelles : Cette année, il y a trois ATSEM, deux à temps plein pour les classes maternelles de Mme Lageneste et Mme Morizet et une sur 5 matinées par semaine pour la classe GS-CP de Mme Blanc.

- Classe de Mme Lageneste : Mme Elisabeth Carré

- Classe de Mme Morizet : Mmes Béatrice Berthet et Christèle Vernière.

- Classe de Mme Blanc : Mme Claire Da Silva et Mme Jocelyne Delpuech (le mercredi matin)

Les enseignantes remercient la municipalité qui met à disposition une ATSEM pour la classe GS-CP sur 5 matinées, soit une matinée supplémentaire par rapport à l'année dernière.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, les enseignantes avaient proposé un décloisonnement l'après-midi de 14h à 14h50 lors de la première période.

- Les PS à la sieste avec Mme Carré.

- Les GS de la classe de Mme Blanc pris en charge par Mme Lageneste pour les enseignements de phonologie et d'arts visuels.

- Les CP avec Mme Blanc.

Depuis lundi 2 novembre, en raison de la limitation du brassage des élèves, le décloisonnement a été suspendu.

D) Emploi civique : Depuis le 2 novembre et jusqu'à la fin de l'année scolaire, Andréa Vieira est en poste à l'école. Elle a pour mission de contribuer aux activités éducatives de l'école. (Elle assiste les enseignantes lors du passage de leur classe en BCD, accompagne l'activité d'un petit groupe en classe avec l'enseignante, elle est présente en surveillance des récréations...) La personne en poste

de service civique ne peut en aucun cas se substituer à une personne déjà en poste à l'école pour faire le ménage, accompagner les enfants aux toilettes... Ses missions sont spécifiques à son poste.

3) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement départemental. Le règlement intérieur a été modifié par rapport à l'an dernier :

- *2-3.1 Horaires*
- *3-3 Attitudes et comportements scolaires*
- *5. Concertation entre les parents et l'école*

Question des parents d'élèves :

Sortie : peut-on mettre en place un système similaire au système collégien et l'inscrire sur le règlement de l'école : une autorisation parentale signée en début d'année pour des sorties libres de l'enfant, sans cette autorisation, impossibilité de sortir pour l'enfant et envoi systématique en garderie en cas d'absence des parents ou personnes autorisées à la sortie.

Dans le règlement intérieur de l'école qui s'appuie sur le règlement départemental, il est écrit : « À partir du CP, les élèves peuvent partir seuls de l'école à la sortie. » Les parents doivent être présents à la sortie de l'école pour venir chercher leur(s) enfant(s). Si les parents sont en retard, ils doivent appeler l'école ou la garderie pour informer que leur(s) enfant(s) seront envoyé(s) à la garderie. Ils peuvent également envoyer un mail avant midi ou mettre un mot dans le cahier de liaison pour informer les enseignantes que leur(s) enfant(s) ira (iront) en garderie. Ils peuvent aussi les envoyer systématiquement à la garderie pour venir les chercher individuellement auprès du personnel municipal. Le premier quart d'heure de garderie est gratuit.

Extrait du code de l'éducation :

« Ce texte prévoit que la sortie des élèves, pour l'enseignement primaire, s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Les enfants sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui. »

La municipalité envisage de mettre en place un système d'inscription à la garderie. Une réflexion est en cours. Cela peut permettre de rassurer les parents. Les représentants de parents d'élèves sont favorables à cette organisation. Mme Sanchez rappelle que si, en maternelle, un parent est en retard systématiquement à la sortie de l'école, l'enseignant peut faire une information préoccupante auprès du conseil départemental.

Le conseil d'école procède à un vote pour adopter le nouveau règlement intérieur. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. **Il sera diffusé aux familles, les familles devront attester qu'elles en auront pris connaissance.**

Les parents d'élèves remarquent que le mercredi midi, il est difficile de venir chercher les enfants sans croiser beaucoup d'autres parents car de nombreuses familles viennent récupérer leurs enfants à la sortie de l'école.

4) Bilan financier de la coopérative scolaire :

Au 31 août 2020, il restait 4 455,40 euros sur les comptes.

Au cours de l'année 2019-2020, l'association départementale de l'OCCE (Office central de la coopération à l'école) à laquelle l'école cotise pour la gestion de l'argent scolaire a demandé aux coopératives scolaires de chaque école de fermer le compte postal en raison des frais exigés pour les dépôts d'argent liquide. Le compte à l'agence postale est en cours de fermeture et un compte a été ouvert au crédit agricole.

La mairie a fait un don à la coopérative scolaire de 2200 euros. 800 euros ont été versés par l'association des parents d'élèves. Les enseignantes remercient la municipalité ainsi que l'APE.

5) Projet d'école

Cette année, un nouveau projet d'école doit être construit par l'équipe enseignante. Il aura une durée de validité de 2020 à 2023.

L'équipe enseignante rédige actuellement le bilan des actions conduites en 2019-2020 et les perspectives pour 2020-2021. Les axes prioritaires qui se dégagent en cette fin de premier trimestre sont l'oral, la production d'écrit.

Dans le projet d'école, sera précisée également l'organisation des aides spécialisées pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires. Différentes aides existent :

- APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (les enseignants prennent en charge des petits groupes d'élèves)
- PPRE Programme Personnalisé de Réussite Educative (programme qui coordonne les actions mises en place à l'école et à l'extérieur pour la prise en charge des difficultés)
- PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé (s'appuie sur des bilans mettant en avant des difficultés d'apprentissage, il est rédigé

en partie par le médecin scolaire)

- **RASED** : réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficultés. Les enseignantes, après accord des parents, sollicitent les enseignants du RASED pour une prise en charge individuelle ou en petit groupe. Cette année, l'un des postes du RASED n'est pas pourvu. Il est donc composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée.

Questions des parents d'élèves :

- Serait-il possible que les enfants conservent leurs cahiers thématiques d'une année sur l'autre afin de réduire l'impact environnemental et d'assurer une continuité pédagogique ?

En fin d'année dernière, Mme Chomet et Mme Barraud ont collecté les trieurs des élèves de CE2 afin de les utiliser pour une deuxième année.

Lors de la rédaction du projet d'école en ce mois de novembre, nous avons choisi de conserver certains cahiers thématiques (cahiers de comptines et de poésies, cahiers d'arts). Néanmoins, l'équipe enseignante a mis en avant le fait que ce sont des pratiques qui doivent se limiter à quelques cahiers. Préférer des cahiers avec peu de pages semble mieux répondre au souhait de réduire l'impact environnemental. Cela offre la possibilité aux élèves de commencer chaque année sur de nouveaux cahiers.

L'équipe enseignante remercie la mairie qui alloue un budget de 500 euros pour le renouvellement des manuels. Cette année, les manuels de français et de mathématiques pour le CE2 ont été renouvelés. Ainsi, les élèves des deux classes dans lesquelles les CE2 sont répartis, s'appuient sur le même support pour apprendre : *Nouveaux outils pour les maths CE2 et Nouveaux outils pour le français CE2.*

6) Sécurité dans l'école :

En raison du contexte sanitaire, seuls les parents de la classe de PS-MS ont été autorisés à rentrer dans l'école en septembre. Depuis le 2 novembre, ils ne pénètrent plus dans l'enceinte scolaire et l'accueil des élèves de Mme Lageneste se fait à la porte du gymnase afin de répondre à la fois aux contraintes du protocole sanitaire et du plan Vigipirate renforcé.

Plusieurs exercices doivent avoir lieu afin d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas de situation d'urgence : exercices incendie, exercice « risque majeur » et exercice « attentat-intrusion ».

Depuis la rentrée, nous avons réalisé :

- Un exercice incendie le lundi 21 septembre qui s'est déroulé dans de bonnes conditions.
- Un exercice intrusion le lundi 16 novembre. Pour réaliser ce second exercice, nous nous sommes appuyés sur le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (PPMS) de l'école.

Le PPMS de l'école a été mis à jour en ce début d'année et remis en main propre à Monsieur le Maire lors de sa présence à notre exercice « intrusion » le 16 novembre.

- Un exercice départemental intrusion aura lieu le mardi 15 décembre. Les enseignantes recevront un SMS de la préfecture pour indiquer le début de l'exercice. La levée de l'alerte se fait également par un SMS de la préfecture.

En 2019, M. Carpentier, adjudant de la brigade de gendarmerie de Billom et M. Delpuch, adjudant-chef de la brigade de gendarmerie de Vertaizon étaient présents. Ils ont pu observer l'exercice et nous conseiller sur les améliorations nécessaires pour répondre aux exigences de mise en sûreté des élèves. Ils nous avaient conseillé d'utiliser la sonnerie de la cour comme alerte. Or, comme précisé lors du deuxième conseil d'école, elle n'est pas audible depuis les classes et ce système d'alerte ne peut être retenu. Nous utilisons donc les SMS sur l'ensemble du personnel de l'école : enseignantes, AESH, ATSEM, personnels de cantine.

Les adjudants des services de gendarmerie avaient mis en avant des éléments qui ne répondaient pas aux exigences en termes de sécurité :

- La clôture, côté rue de Chantemerle
- L'absence de barres anti panique ou de mollettes sur les portes des bâtiments qui donnent accès à l'extérieur du bâtiment
- L'absence de rideaux ou film occultant sur les fenêtres qui donnent sur l'extérieur

Lundi 23 novembre 2020, M. Delpuch et M. Massart de la gendarmerie sont venus faire le point sur le PPMS et m'ont signalé à nouveau que la clôture, côté rue de Chantemerle, ne correspondait pas à la taille exigée. Ils ont rappelé la nécessité de garder les bâtiments fermés à clé lorsque les élèves sont en classe.

Les parents d'élèves s'inquiètent du mode de communication par SMS entre les enseignants qui n'est pas suffisamment efficace en cas de danger réel. Les enseignantes expliquent qu'il n'y a pas d'alarme autre que l'alarme incendie. Elles demandent à Monsieur le Maire s'il est possible d'installer une alarme de mise à l'abri. Monsieur le Maire répond qu'il pourra l'envisager quand la préfecture le rendra obligatoire et le prendra en charge financièrement. Mme Sanchez indique que la préfecture participe financièrement à la prise en charge de ces installations.

7) Travaux, aménagements intérieurs et extérieurs de l'école

Travaux intérieurs et extérieurs de ce début d'année :

Des travaux ont été réalisés en ce début d'année. L'équipe enseignante remercie grandement la mairie pour les travaux effectués :

- remplacement du lavabo dans les toilettes du préau
- remplacement de la moquette dans le coin jeux de la classe de Mme Lageneste par un sol stratifié
- remplacement d'une partie des tables pour les classes maternelles. (Achat d'une valeur de 1521,84 comprenant deux tables collectives et 12 tables individuelles)

Monsieur le Maire avait précisé lors du deuxième conseil d'école que des travaux seront à prévoir dans le budget de l'année 2020 pour répondre aux recommandations ministérielles quant à la sécurité liée aux risques attentat-intrusion.

Travaux en lien avec la sécurité :

Des boutons moletés ont été installés sur les portes du préau, du nouveau bâtiment. Le serrurier est en cours d'intervention pour la porte de la classe de Mme Lageneste. Il va également modifier la serrure du portillon près du centre de loisirs.

Question de l'équipe enseignante :

Quels travaux sont prévus cette année ?

- Clôture côté rue de Chantemerle :

Monsieur le Maire demandera à la commission de sécurité de passer, car il dit que ce n'est pas le rôle des gendarmes de donner ces consignes. Mme Sanchez indique que la commission de sécurité ne donne des préconisations que sur le risque incendie. Les parents d'élèves demandent quel sera le délai pour le passage de la commission de sécurité. Monsieur le Maire répond qu'ils devraient pouvoir intervenir dans la première quinzaine de janvier. Mme Morizet précise que ce ne sont pas les bâtiments qui ne sont pas conformes pour accueillir du public. Les parents d'élèves trouvent que la cour de l'école n'est pas assez sécurisée. Monsieur le Maire ajoute que les enseignantes et les parents demandent une sécurisation excessive.

Monsieur le Maire va demander à la préfecture par écrit quelles clôtures doivent être mises, et se conformera à la réponse de la préfecture. Mme Morizet indique aussi qu'une barrière plus haute permettrait d'éviter les intrusions le week-end qui font que les enfants trouvent parfois des morceaux de verre dans la cour.

- Sonnette d'entrée de l'école défectueuse : La municipalité répond que les travaux seront prévus dans le budget 2021 et seront effectués selon un ordre de priorité.

- Abattage des arbres morts de la cour : Monsieur le Maire répond que d'autres arbres seront plantés cet hiver pour qu'ils prennent un peu d'importance pendant un an ou deux et les arbres morts seront abattus après.

- Le mur qui sépare la cour haute des maternelles et la cour des élèves de cycle 3 est fissuré à plusieurs endroits. Y a-t-il un projet de réfection de ce mur ? Le coin sera condamné et Monsieur le Maire fera faire des travaux pendant les vacances de Noël.

- Il y a un problème d'humidité sur un mur dans l'escalier de l'ancien bâtiment.

- la porte du préau : Monsieur le Maire a fait une demande de devis mais il n'a pas de réponse pour le moment.

Question des parents d'élèves :

- Lors des précédentes réunions a été évoqué l'achat de ventilateurs et de rideaux occultants pour la salle de sieste. Où en est-on ?

En ce qui concerne la salle de sieste, Monsieur le Maire espère que cette classe ne restera pas une salle de sieste si l'école bénéficie d'une ouverture de classe. De ce fait, aucuns travaux ne sont prévus dans cette salle. Mme Barraud précise que s'il y a ouverture de classe, elle pourrait se faire dans l'actuelle BCD. Le dortoir des élèves de Petite Section pourrait être conservé en l'état.

- Des travaux d'isolation sont-ils programmés en prévision des prochaines canicules ?

Le nouveau bâtiment est bien isolé. La solution pour l'ancien bâtiment sera de mettre des « brise-soleil », mais ce n'est pas prévu pour 2021.

Les parents d'élèves indiquent que la préfecture prévoit des subventions pour les communes en 2021 pour les travaux d'isolation.

- Des ventilateurs seront-ils installés pour cet été ?

Des ventilateurs d'air seront installés au plafond dans les classes de l'ancien bâtiment.

- La mairie peut-elle installer un deuxième panneau d'affichage sur l'autre entrée d'école ?

La municipalité accepte.

8) Les temps périscolaires

A. Activités périscolaires

Conformément au PEDT, la parole est donnée à la municipalité pour informer les parents sur le contenu, les horaires, l'encadrement des activités périscolaires pour cette année 2020-2021.

Monsieur le Maire informe que la situation sanitaire a obligé à limiter ou à supprimer certaines activités et à faire deux services à la cantine... La municipalité verra, selon les consignes qui seront données en janvier, comment les choses peuvent être organisées.

Questions des parents d'élèves :

Quelle suite donnée au courrier des parents d'élèves envoyé en mairie en juillet dernier et portant sur l'organisation des TAP (contenus, horaires, encadrement, organisation d'un comité de pilotage, etc...)?

Monsieur le Maire va contacter la CAF afin de définir la date de réunion du comité de pilotage. Les représentants de parents d'élèves souhaitent que la réunion du comité de pilotage ait lieu rapidement. Une date devrait être fixée en janvier. Les représentants de parents d'élèves expliquent que l'organisation des activités périscolaires est très floue.

L'équipe enseignante souhaite attirer l'attention sur le fait que le rythme imposé aux enfants sur la pause méridienne génère de la fatigue, de l'agitation et un manque de disponibilité pour les apprentissages de l'après-midi. C'est pourquoi, un déplacement des horaires des activités périscolaires permettrait aux élèves de bénéficier d'un allègement du rythme journalier en conformité avec la réforme des rythmes scolaires.

M le Maire répond que la seule autre solution est d'arrêter les temps d'activités périscolaires comme c'est le cas dans certaines communes, ce qui serait beaucoup plus simple pour la mairie. Dans ce cas, la garderie serait à la charge des familles. La municipalité n'a pas les moyens humains et financiers de faire autrement. Le choix des emplois du temps des personnels municipaux ne permet pas de placer les activités périscolaires à un autre moment que pendant la pause méridienne. Les parents d'élèves trouvent que si c'est préjudiciable pour les apprentissages des enfants, alors cela n'a pas d'intérêt. Mme Morizet souligne que la question des rythmes a été soulevée à de nombreuses reprises depuis 2013. Monsieur le Maire estime qu'il est de la responsabilité du ministère de l'Education Nationale d'harmoniser les horaires des écoles. Les représentants des parents d'élèves soulignent le fait que les horaires de l'école devraient être établis en partenariat avec les acteurs de l'école : mairie, enseignantes et représentantes de parents d'élèves.

B. Cantine

Questions des parents d'élèves :

- Où en est-on de la réflexion sur l'organisation d'un 2ème service en cantine ?

L'expérience des deux services n'est pas satisfaisante pour la municipalité car le temps est trop court et parce qu'il n'y a pas assez de personnel (actuellement, deux personnes supplémentaires travaillent à l'école pour pouvoir appliquer le protocole sanitaire). Les parents d'élèves disent que pour les enfants c'est très bénéfique. Monsieur le Maire indique que cela impliquerait une hausse du tarif de la cantine.

- Les menus de la semaine peuvent-ils être affichés à l'entrée de l'école et publiés sur le site internet de la mairie ?

Les représentants de parents d'élèves font remarquer que le menu n'apparaît pas encore sur le site de la mairie de Chauriat. Mme Poughon répond qu'elle fera le nécessaire. Les parents trouvent que le menu affiché n'est pas toujours clair et conforme à ce que mangent les enfants.

C. Brassage des enfants

Questions des parents d'élèves :

- Il n'y a pas de brassage des enfants sur le temps scolaire alors qu'il y a brassage en garderie et sur le temps de cantine. Pourquoi? Peut-on mettre en place ce non brassage sur les temps périscolaires ?

Le brassage des élèves sur le temps scolaire est limité car les récréations sont séparées. Il n'y a plus de brassage sur le temps périscolaire depuis le 2 novembre.

9) Sorties et projets envisagés :

➤ Piscine :

- Les CE1-CE2 vont à la piscine les vendredis après-midi depuis le 27 novembre. Ils sont dans l'eau de 14h30 à 15h15. Ils termineront les séances le 5 février 2021. Ils partent de l'école à 14h et reviennent à 16h. Cette classe a été choisie en priorité car les élèves de CE1-CE2 ne sont jamais allés à la piscine.
- Un second cycle piscine aura lieu du mardi 4 mai jusqu'au mardi 29 juin 2021. Les élèves iront à la piscine de 10h à 12h, ils seront dans l'eau de 10h30 à 11h15. L'équipe enseignante choisira les classes en fonction des contraintes sanitaires s'il y en a.

Nous remercions les parents d'élèves et Mme Charpentier, DDEN, qui ont passé l'agrément pour accompagner les élèves. Les agréments qui devaient se passer fin 2020 n'ont pas pu être maintenus. Mme Sanchez espère que les agréments prévus au mois de janvier pourront avoir lieu. La partie pratique est prévue le 30 janvier.

Les entrées à la piscine sont financées par la Mairie de Chauriat et le transport par la communauté de communes.

Pour l'année 2019-2020, les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont pu bénéficier d'un enseignement natation. Le coût pour ces deux classes s'élève à 1071 euros pour la fréquentation du centre aquatique et 336 euros pour le transport.

➤ Si t'es jardin :

La communauté de communes de Billom avait proposé en 2019-2020 à toutes les écoles un projet qui s'articulait autour du jardin. Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 avaient été retenues pour réaliser des jardins médiévaux autour de l'abbaye de la commune. Ce projet n'a pu aboutir l'année dernière en raison de la crise sanitaire et a été reconduit en septembre 2020. La classe de CE2-CM1 a réalisé la visite de l'abbaye avec Denis Cibien, guide du bureau d'Arts et d'Histoire de Billom Communauté. Les élèves ont été accompagnés par Adrien Labrit, un intervenant pour réaliser le jardin médiéval. M. Gayton, 1^{er} adjoint du conseil municipal, a impliqué les services techniques de la mairie. L'espace dédié aux jardins a été nettoyé et aménagé. Des carrés de jardin en plessis ont été réalisés par la municipalité et d'autres par les élèves. Des plantations ont été réalisées en cette fin d'été. Le projet reprendra au printemps avec d'autres plantations.

➤ « Cinématernelle » et « Ecole et Cinéma »

Toutes les classes sont inscrites. Les séances sont pour l'instant suspendues.

- Prix des Incorruptibles : toutes les classes sont inscrites. Chaque classe a reçu une sélection de livres jeunesse à découvrir tout au long de l'année. L'achat des livres et l'adhésion ont été financés par la coopérative scolaire. Les élèves participent au prix en votant pour le livre qu'ils ont préféré dans la sélection. Les enseignantes rentrent les votes sur le site du prix des incorruptibles. A la clôture des votes, les élèves peuvent découvrir le lauréat de chaque sélection.
- Bibliothèque : en raison des conditions sanitaires, une sélection de livres est apportée par Béatrice Berthet en charge de la bibliothèque municipale et le prêt de livres se fera à l'école.
- « Plein la bobine » : Une projection par classe sur la période des mois de janvier et février. Les projections commenceront à 13h30 sur le temps périscolaire et se poursuivront sur le temps scolaire jusqu'à 14h30.
- Projet « explorer le monde » PS-MS, MS-GS et GS-CP avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) : avec une sortie scolaire à Chadieu le 17 ou le 18 juin. Ce projet s'appuie sur les espaces autour de l'école pour découvrir le bocage, les arbres et la vie autour des arbres. Les 3 classes vont finaliser le projet avec une réalisation collective qui sera exposée le jour de la restitution.
- Les classes de CE1-CE2 et de CE2-CM1 souhaitent s'inscrire au Festival Artd'école (un festival départemental d'expression artistique dont le thème est « Lettres et mots à l'œuvre... » du 27 mai au 1^{er} juin). Pour l'instant, les inscriptions n'ont pas eu lieu.

10) Photo de classe :

La photo de classe a eu lieu le lundi 12 octobre. Elle s'est faite collectivement. Les adultes portaient le masque. La pochette a été vendue au prix de 14 euros. Nous recevrons mardi 15 décembre les « recommandes » que nous ferons rapidement passer aux familles.

11) Sport et musique :

Habituellement, Bernard Crespo intervient une heure dans chaque classe élémentaire, soit 4 heures par semaine. L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'intervention de M. Crespo.

Depuis le 9 novembre, Bernard Crespo intervient également en maternelle deux fois par semaine pour chaque classe et une séance supplémentaire est proposée aux GS-CP.

L'équipe enseignante demande si l'heure supplémentaire à partager entre les deux classes maternelles demandée l'année dernière pourrait se mettre en place.

L'intervention d'un intervenant en musique à l'école a-t-elle été envisagée ? Monsieur le Maire répond qu'il faut en discuter.

12) Questions diverses

Questions des parents d'élèves :

- Savon : de nombreux enfants développent des problèmes cutanés aux mains et des irritations importantes. Peut-on envisager très rapidement l'achat de savons biologiques ou naturels, moins agressifs pour les enfants ?

Un savon sans parfum, sans colorant et sans paraben a été commandé par la mairie. Le médecin scolaire a validé ce choix. Nous remercions la mairie d'avoir proposé un nouveau savon. La gestion des savons personnels des enfants à l'école devenait compliquée car il y avait presque 10% des enfants qui étaient concernés. Le médecin scolaire a conseillé de veiller à ce que les enfants se sèchent bien les mains. La municipalité va adapter la quantité d'essuie-mains fournie à l'école.

Les représentants de parents d'élèves remercient la mairie pour sa réactivité.

- Jeux de cour : qu'est-il proposé cette année ?

Pour les maternelles et les CP, des jeux extérieurs (renouvelés en 2019) sont proposés : pelles, seaux, tamis, animaux, véhicules... A partir du CE1, les élèves peuvent apporter des petits jouets pour les utiliser lors des récréations du matin (15 minutes) et de l'après-midi (15 minutes).

Des jeux extérieurs ont été achetés pour les élèves d'élémentaire : 1 ballon de basket par classe et 2 ballons en mousse, des diabolos.

Dans le projet d'école, nous souhaiterions mettre en place un conseil d'enfants dans le but de développer les compétences citoyennes des élèves. Ainsi, les délégués élus au conseil d'enfants pourraient proposer des idées et des demandes de leur classe.

Les parents demandent quel est le ressenti des enseignantes en ce qui concerne la disponibilité des enfants pour les apprentissages de l'après-midi avec les 2 services de cantine. La comparaison avec les années précédentes est difficile à faire car les effectifs dans les classes sont importants, le port du masque est difficile à gérer pour les enfants. Cependant, les enfants arrivent en classe en ayant eu le temps d'aller aux toilettes, de boire et ils ont bénéficié d'un temps récréatif libre.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme Morizet a levé la séance à 20H.

Présidente de conseil : Mme Morizet

Secrétaire de séance : Mme Lageneste